

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. PEUCHERET Alain, Maire de VERRIERES.

Etaient présents : M. PEUCHERET Alain, M. LUISE Dominique, M. BERTIN Michel, Mmes BAGATTIN Mélanie, QUESNEL Chantal, M. GODOT Dominique, Mme LANOUX Claudie, MM. LAGOGUEY Janick, BONENFANT Hervé, PARMENTIER Bruno, PEREIRA Patrick, Mmes VAILLOT Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Mme RICHÉ Céline pouvoir à M BERTIN Michel, Mme MILLOT Marie-Laure pouvoir à M PEUCHERET Alain, M. MOLINET Yannick pouvoir à M. LAGOGUEY Janick, M. ROYER Stéphane pouvoir à M. LUISE Dominique, Mme LUCAS Emilie pouvoir à Mme BAGATTIN Mélanie, Mme KNAUF Ingrid.

Absents : /

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M GODOT Dominique a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Approbation du compte-rendu du 15 janvier 2018 :

M GODOT fait remarquer la confusion de compréhension possible :

Page 6 *Statuts 2018- Plan d'eau des Cortins* :

« Les enfants de moins de 12 ans sont dispensés de la carte ; néanmoins ils n'ont droit qu'à une seule ligne flottante. Ils devront alors obligatoirement être accompagnés de leurs parents eux-mêmes actionnaires ; et ceux-ci toujours à proximité du détenteur de la carte. Par contre, les enfants de moins de 12 ans, pêchant seuls, doivent être munis d'un permis de pêche. »

M BERTIN réexplique les conditions d'accès au plan d'eau pour les enfants de -12 ans et précise que l'application du présent règlement n'a jamais soulevé d'interrogation.

M GODOT reprend :

Page 8 *Fibre optique* :

« L'armoire est en cours d'installation.

La fibre sera installée de Buchères à Verrières.

Pour toutes les communes qui n'auront pas bénéficié de l'installation par le Conseil Départemental, l'Etat s'est engagé et chargé les Régions de l'installation de la fibre jusqu'à l'abonné qui l'aura demandé avant 2022. ».

Il lui paraît manqué un a devant chargé.

Le compte rendu est complété en ce sens et approuvé à l'unanimité (17 dont 5 pouvoirs).

20H45 mn Mme KNAUF Ingrid s'excuse pour le retard et prend place au conseil.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – APPROBATION :

Monsieur le Maire présente le compte administratif de 2017. Le compte administratif ayant fait l'objet d'une explication approfondie lors de la commission de finances du 29 Mars 2018, il rappelle les montants des prévisions et des réalisations de l'exercice comptable 2017 par section, par chapitre, souligne les points importants et répond aux questions de l'assemblée sur certains articles.

Il quitte ensuite la séance, laissant la présidence à M Dominique LUISE, 1^{er} adjoint, afin que l'assemblée puisse valablement délibérer, ne prenant ainsi pas part aux délibérations et vote).

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement se présente comme suit :

Chapitre		Crédits ouverts	Réalisations
	TOTAL DEPENSES	1 613 988,00	1 137 605,51
011	Charges à caractère général	528 250,00	324 397,34
012	Charges de personnel	598 220,00	557 522,37
65	Autres charges gestion courante	95 600,00	81 558,77
014	Atténuation de produits	145 712,00	145 712,00
66	Charges financières	15 860,00	14 857,03
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	
042	Opérations d'ordre		13 658,00
022	Dépenses imprévues	86 858,00	
023	Virement à la section d'investisst	140 488,00	
	TOTAL RECETTES	1 103 358,00	1 192 886,40
70	Produits des sces, domaine et vtes	79 417,00	116 862,51
73	Impôts et taxes	731 075,00	740 852,12
74	Dotations et participations	276 579,00	291 694,46
75	Autres produits de gestion	15 919,00	16 580,44
013	courante		10 343,10
76	Atténuation de charges		6,09
77	Produits financiers	368,00	16 547,88
79	Produits exceptionnels		
042	Transfert de charges Opérations d'ordre		
002	Excédent de fonctionnement ex. n-1	510 630,03	510 630,03

La section de fonctionnement est approuvée par chapitre, **à l'unanimité (par 16 voix pour dont 4 pouvoirs, le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part aux délibérations et vote.**

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12/2017
TOTAL	431 756,00	139 122,11	213 079,77
Dépenses d'équipement	362 326,00	91 284,89	213 079,77
Individualisées en opérations			
21. Immobilisations Corporelles			
45. Opérations pour compte de tiers			
Dépenses financières	69 430,00	48 637,22	
16 Emprunt	48 650,00	48 637,22	
165 Dépôts et cautionnements			
26 Parts sociales	00	00	
020 Dépenses imprévues	20 780,00		
Opérations d'ordre de section à section			
Opérations réelles	431 756,00	139 922,11	
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
Déficit Investissement ex. n-1			

RECETTES :

Nature	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12/2017
TOTAL	292 650,00	160 696,01	8 488,00
Recettes d'équipement	38 094,00	8 350,00	8 488,00
10. Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	23 500,00	48 119,80	
Compte 1068. Excédent capitalisé			
13 Subventions	90 568,00	90 568,21	
16 Emprunts et dettes assimilées			
024. Produits des immobilisations			
Recettes financières	114 068,00	138 688,01	
Recettes réelles	152 162,00	147 038,01	8 488,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			

021 Virement de la section de fonctionnement	140 488,00		
040 Opérations transferts entre sections		13 658,00	
041 Opérations d'ordre de transfert entre sections			
Excédent Investissement ex. n-1	139 106,00	139 106,61	

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

OPERATIONS VOTEES – DEPENSES :

N°	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	RAR au 31/12
	Total dépenses équipement	362 326,00	91 284,89	213 079,77
10002	Eglise			
10003	Chapelle	66 320,00	30 200,00	
10004	Groupe scolaire	11 964,00	6 109,64	5 854,36
10005	Equipements incendie	3 110,00		
10006	Terrains et Bois	8 207,00	562,10	7 644,90
10008	Mairie	45 977,00	15 914,13	30 051,83
10009	Espaces verts réseaux voiries	94 144,00	32 824,22	42 599,78
10010	Autres immeubles communaux	132 604,00	5 674,80	126 928,90
	Dépenses financières	69 430,00	48 637,22	
16	Emprunts	48 650,00	48 637,22	
020	Dépenses imprévus	20 780,00		
	TOTAL	431 756,00	139 922,11	213 079,77

DETAIL DES RECETTES :

Art.	Libellé	Crédits ouverts	titres émis	RAR au 31/12
TOTAL		292 650,00	160 696,01	8 488,00
10222	f.c.t.v.a.	13 500,00	13 531,54	
10223 10 226	Taxe locale d'équipt Taxe d'aménagement	10 000,00	34 588,26	
1321 Etat 1322 Régions Département 1328	Subventions	10 420,00 15 011,00 12 663,00	2 008,00 6 342,00	8 488,00
Autres recettes financières				
1641 165 2111 2152 21571 021	Emprunts Ventes terrains nus Dépôt et caut Installations de voirie Matériel roulant Cessions de biens Virement de la section de fonctionnement	140 488,00		
024	Produits de cession			
040 192 2111	Opérations d'ordre transfert		13 658,00 11 497,45 2 160,55	
041	Opérations patrimoniales			
1068	Excédent de fonct capit.	90 568,00	90 568,21	
Résultat reporté N-1		139 106,00	139 106,61	

La section d'investissement est approuvée par chapitre, par opération, à l'unanimité des membres présents (par 16 voix pour dont 4 pouvoirs, le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part aux délibérations et vote.

Il ressort du compte administratif 2017 un excédent de fonctionnement de **565 910,92 euros**, un excédent d'investissement de **159 880,51 Euros** et un déficit des RAR 2017 soit **204 591,77 euros** (voir document budgétaire CA2017).

Une provision au compte 1068 de **44 711,26 euros** sera capitalisée.

Le résultat de fonctionnement reporté sera donc de **521 199,66 euros**.

RESULTAT D'EXERCICE 2017 :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat global
Fonctionnement :			
	1 137 605,51	1 192 886,40	
Résultat n-1		510 630,03	
Résultat n (excédent)			565 910,92
Investissement :			
	139 922,11	160 696,01	
Résultats n-1		139 106,61	
Résultat n (déficit)			159 880,51
Résultat 2017			725 791,43
RAR 2017	213 079,77	8 488,00	
Déficit sur RAR			-204 591,77
Résultat global 2017 excédent de fonctionnement à reporter			521 199,66

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2017 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

Considérant que le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal est en tout point en accord avec le compte administratif de la commune de VERRIERES pour l'exercice 2017,

Qu'il reprend tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité, (par 18 voix pour dont 5 pouvoirs) :**

D'APPROUVER le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2017,

DE DECLARER que le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain PEUCHERET, maire de VERRIERES (Aube),

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
Considérant les besoins recensés pour l'année 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la section fonctionnement	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investiss	139 106,61 €	0€	20 773,90 €	<u>213 079,77€</u> 8 488,00 €	-204 591,77 €	-44 711,26 €
Fonct.	510 630,03 €	0€	55 280,89 €			565 910,92 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, (par 18 voix pour dont 5 pouvoirs),**

DECIDE D'AFFECTER le résultat, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	565 910,92 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	44 711,26 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	521 199,66 €
Total affecté au c/1068	44 711,26 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	/
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

IMPOTS LOCAUX 2018 - VOTE DES TAUX :

Les bases d'imposition prévisionnelles de 2018 mentionnées dans l'état 1259 concernent la taxe d'habitation et les taxes foncières du bâti et du non bâti, elles augmentent globalement d'environ 1,37 % par rapport aux bases d'imposition effectives de 2017.

soit :

Taxe d'habitation 1 857 453 à 1 897 000

Taxe foncière 1 088 626 à 1 101 000

Taxe foncière non bâti 60 800 à 61 800

Monsieur le maire rappelle que les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés depuis 2008.

Il explique que la contribution au redressement des finances publiques a obéré le budget communal de près de 180 000 euros cumulés depuis 2014, à travers la baisse régulière des dotations de l'Etat.

Au regard des services à rendre à la population et des projets à financer, de la reprise générale de la croissance constatée sur 2017, de la baisse significative du coût de l'assainissement pour 2018, il propose de revoir le taux du Foncier Bâti.

En effet, la Taxe d'Habitation est désormais figée par les Pouvoirs Publics et une partie des habitants devrait bénéficier dès cette année d'une réduction de cette taxe. En conséquence, une augmentation du taux aurait pour effet d'appliquer la double peine aux foyers qui ne bénéficient pas de cette réduction.

Par ailleurs, la Taxe sur le Foncier Non Bâti ne concerne pas non plus la globalité des habitants.

Aussi, dans un souci d'équité et en prévision des futurs ajustements que pourraient imaginer les Pouvoirs Publics, Monsieur le Maire propose de passer le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti à 21% en lieu et place des 20% actuels.

Il est donc proposé, à l'assemblée délibérante, de fixer le taux de chaque taxe cette année comme suit :

Taxe d'habitation	de	11,85 %
Taxe foncière bâti	de	21,00 %
Taxe foncière non bâti	de	22,41 %

Cela représente un produit de **469 854 Euros**.

La commune doit par ailleurs reverser la somme de **145 712 euros** au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources comme collectivité « gagnante » de la réforme.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, (par 18 voix pour dont 5 pouvoirs), VOTE ces taux pour l'année 2018.**

SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNEE 2018 :

Monsieur le Maire donne la parole à M BERTIN Michel, 3^{ème} adjoint, afin qu'il présente les propositions de subventions pour l'année 2018, examinées en commission culture animation.

ECOLES :

Maternelle :

Coopérative scolaire	1 025 Euros
Primaire : Coopérative scolaire	1 645 Euros
Primaire : Subvention classe de mer ou classe de neige	5 000 Euros

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Association Parents d'élèves (pas de demande)	0 Euros
A.S.V. (Judo - Cyclo - Tennis - Foot - Gym)	4 000 Euros
CALVA	450 Euros
CCT10	80 Euros
Compagnie des Sapeurs -Pompiers (subvention annuelle 440 euros + 220 euros subvention spécifique)	660 Euros
Créateurs du Val de Seine ((pas de demande)	0 Euros
Danse passion	85 Euros
La Chasse Verrichonne	50 Euros
Ludothèque (subvention annuelle 2 700 euros + subvention exceptionnelle 100 euros prévu pour les frais de fonctionnement)	2 800 Euros
Verrières Animations Loisirs (Echecs -Scrabble) (600 euros + 200 euros de subvention exceptionnelle à la section Echecs)	800 Euros

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES :

Clique Musique Cérémonie	90 Euros
Les Croqueurs de Pommes	28 Euros
Visiteurs Hospitaliers	105 Euros

AUTRES SUBVENTIONS :

Comité Social du Personnel Communal	500 Euros
C.C.A.S.	200 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour dont 4 pouvoirs, M. LAGOGUEY Janick, Mme LANOUX Claudie et M PEREIRA Patrick n'ayant pas pris part à la délibération et au vote, M BERTIN n'ayant pas utilisé le pouvoir de Mme RICHE Céline,

ACCEPTE la répartition ci-dessus énoncée, à inscrire au budget primitif 2018 pour **un montant de 17 318 ,00 Euros au compte 6574 et 200 Euros au compte 657362.**

BUDGET PRIMITIF 2018 – VOTE :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2018. Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter leurs interrogations ou leurs observations.

Ce document qui a fait l'objet d'un exposé détaillé lors de la commission de Finances du 29 Mars 2018, présente une balance générale comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 663 823,00	1 142 624,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		521 199,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 663 823,00	1 663 823,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	909 508,00	954 219,00

	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	213 079,00	8 488,00
	001 RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT REPORTE		159 880,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 122 587,00	1 122 587,00
	TOTAL DU BUDGET	2 786 410,00	2 786 410,00

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre		Propositions	Vote
	TOTAL DEPENSES	1 663 823,00	1 663 823,00
011	Charges à caractère général	534 110,00	534 110,00
012	Charges de personnel	624 647,00	624 647,00
014	Atténuation de produits	145 712,00	145 712,00
65	Autres charges gestion courante	83 953,00	83 953,00
66	Charges financières	14 550,00	14 550,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00
042	Opérations d'ordre		
022	Dépenses imprévues	33 103,00	33 103,00
023	Virement à la section d'investisst	224 748,00	224 748,00
	RECETTES	1 142 624,00	1 142 624,00
70	Produits de sces, domaine et vtes	86 480,00	86 480,00
73	directes	751 534,00	751 534,00
74	Impôts et taxes	278 267,00	278 267,00
75	Dotations et participations	16 388,00	16 388,00
013	Autres produits de gestion courante	9 855,00	9 855,00
76	Atténuation de charges		
77	Produits financiers	100,00	100,00
79	Produits exceptionnels		
042	Transfert de charges Opérations d'ordre		
002	Excédent de fonctionnement ex. n-1	521 199,00	521 199,00
	TOTAL RECETTES	1 663 823,00	1 663 823,00

La section de fonctionnement est votée par chapitre, à l'unanimité, par 18 voix pour dont 5 pouvoirs.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 1 663 823,00 Euros, avec un excédent reporté de 521 199,00 Euros.

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES

Nature	RAR	Proposition	Vote du conseil	Total
TOTAL	213 079,00	909 508,00	909 508,00	1 122 587,00
Dépenses d'équipement	213 079,00	842 784,00	842 784,00	1 055 863,00
Individualisées en opérations	213 079 ,00	842 784,00	842 784,00	1 055 863,00
45. Opérations pour compte de tiers				
Dépenses financières		66 724,00	66 724,00	66 724,00
Emprunts		49 379,00	49 379,00	49 379,00
Dépôt et caut.				
Autres dépenses				
Terrains nus				
Dépenses imprévues		17 345,00	17 345,00	17 345,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
001 Solde d'exécution reporté				
Total dépenses d'investissements	213 079,00	909 508,00	909 508,00	1 122 587,00

OPERATIONS VOTEES – DEPENSES

N°	Intitulé	RAR N-1	Proposition	Vote	Total
	TOTAL	213 079,00	842 784,00	842 784,00	1 055 863,00
10001	Zone artisanale				
10002	Eglise ST Pierre				
10003	Chapelle St Aventin				
10004	Groupe scolaire	5 854,00	18 010,00	18 010,00	23 864,00
10005	Equipement incendie		15 000,00	15 000,00	15 000,00
10006	Terrains et bois	7 644,00	1 800,00	1 800,00	9 444,00
10007	Equipements sportifs et de loisirs				
10008	Mairie	30 052,00	7 200,00	7 200,00	37 252,00
10009	Espaces verts,	42 600,00	53 521,00	53 521,00	96 121,00

	réseaux, voiries				
10010	Autres immeubles communaux	126 929,00	747 253,00	747 253,00	874 182,00

RECETTES :

Nature	RAR N-1	Proposition	Vote	Total
TOTAL	8 488,00	1 114 099,00	1 114 099,00	1 122 587,00
Recettes d'équipement	8 488,00	643 430,00	643 430,00	651 918,00
13 Subventions d'investissement	8 488,00	133 463,00	133 463,00	141 951,00
10 Dot fonds divers hors 1068		21 730,00	21 730,00	21 730,00
16 Emprunt et dettes assimilés		509 967,00	509 967,00	509 967,00
21 Immobilisation				
024 Cessions terrains matériel		19 600,00	19 600,00	19 600,00
1068 Excédents fonct capitalisé		44 711,00	44 711,00	44 711,00
Recettes financières		86 041,00	86 041,00	86 041,00
Opérations réelles				
10 Dot fond divers hors				
13 Subv d'Equipt				
024 Produit cession				
Opérations d'ordre de section à section				
Virement de la section de fonctionnement		224 748,00	224 748,00	224 748,00
Excédent reporté		159 880,00	159 880,00	159 880,00

OPERATIONS VOTEES - RECETTES :

N°	Intitulé	RAR N-1	Recettes nouvelles	Total
	TOTAL	8 488,00	133 463,00	141 951,00
10001	Zone artisanale			
10002	Eglise ST Pierre			
10003	Chapelle St Aventin	4 530,00		4 530,00
10004	Groupe scolaire			

10005	Equipement incendie			
10006	Terrains et bois			
10007	Equipements sportifs et de loisirs			
10008	Mairie	3 958,00		3 958,00
10009	Espaces verts, réseaux, voiries		4 446,00	4 446,00
1010	Autres immeubles communaux		129 017,00	129 017,00

La section d'investissement (dépenses et recettes) est votée par chapitre, avec une présentation par opération, **à l'unanimité, par 18 voix pour dont 5 pouvoirs.**

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 1 122 587,00 Euros **dont un excédent reporté de 159 880,00euros.**

Le déficit des restes à réaliser reporté d'investissement de 2017 est compensé par une réserve au compte 1068 de **44 711,00 Euros.**

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE VERRIERES POUR PERMETTRE SON EXTENSION –INFORMATISATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le maire passe la parole à M BERTIN, adjoint chargé de la Culture, afin qu'il expose à l'assemblée le programme d'aménagement et d'équipement envisagé pour permettre l'extension de la bibliothèque municipale, et l'informatisation du service.

M BERTIN expose :

Suite à la réflexion qui a été menée sur le devenir de la bibliothèque par les élus, il a été décidé de maintenir ce service, de recruter une personne qualifiée et d'en développer les activités. Afin de rendre ce projet possible il est apparu nécessaire d'envisager l'extension de la bibliothèque de 70 m2 en aménageant le rez de chaussée et d'acquérir un matériel approprié.

Dans un premier temps une convention a été signée entre la Commune de Verrières et la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) permettant d'avoir accès :

- à des conseils en matière de lecture publique,
- une formation des salariés et bénévoles,
- une aide à l'animation (contes, théâtre ...), le prêt gratuit d'exposition et outils d'animations, la mise à disposition à demeure de livres renouvelés 3 fois par an.

Une personne a été recrutée afin d'assurer la gestion de la bibliothèque (accueil du public et des écoles – inscriptions – prêt de documents – animation – gestion du fonds de livres).

Le développement de l'activité de la bibliothèque réclame néanmoins d'autres moyens et outils pour la rendre plus attractive et de faciliter le fonctionnement et la gestion du service.

2 propositions sont soumises à l'assemblée :

- **l'extension des locaux en aménageant et équipant le rez de chaussée de la bibliothèque avec l'achat de mobilier comme suit :**
 - **Manutan collectivités**
Table handicapés 90X65 non inclinable Ref: JH06006D **127,08 € HT 152,50 € TTC**
 - **Borgeaud**
2 Bacs BD Bac à BD 8 cases Référence DRB000020-MB1 1 pour les ados et 1 pour les adultes 729,73 € HT 875,68 € TTC l'unité soit **1459,46 € HT 1751,36 € TTC**.
2 Soubassements à glisser sous les bacs BD 8 cases mélaminé - - Design - Gris, Mélaminé à 284,83€ HT l'unité 341,80 € TTC soit **569,66 € HT 683,60 € TTC**
 - **Demco**
1 socle double 320,89 € HT 1 tour CD 347,90 € HT 1 tour livres de poche/DVD 314,90 HT **983,69 € HT soit 1180,43 € TTC**
 - **Bureau Vallée**
1 Bureau de réceptionniste 350 € HT Plan d'accueil bas 250 € HT Siège dossier noir 63 € HT soit un total de **663 € HT - 795,60 € TTC**
 - **But**
25 coussins enfants à 5,60 € TTC l'unité soit **116,66 € HT soit 140 € TTC**
4 fauteuils accueil public adultes Cabriolet CLESTON à 90 € **300 € HT soit 360 € TTC**
3 Poires accueil public enfants à 50 € l'unité soit **125 € HT - 150 € TTC**
Meuble album enfants 83,33 € HT - **100 € TTC**

Soit un total de 4427,88 € HT et de 5313,45 € TTC

Dans le cadre de cette extension la commune peut solliciter une subvention de la BDP de 50% et de la DRAC de 40 % pour l'acquisition du mobilier.

- **Informatisation de la bibliothèque :**
 - achat de 2 ordinateurs (à utiliser par la personne responsable de la bibliothèque étage et rez de chaussée), d'une imprimante et l'installation du wifi.
 - **Coût de l'opération : 2 ordinateurs + douchette + Imprimante multifonctions et installations montant 1801,96 € HT soit 2162,31 € TTC.**

Dans le cadre de cette extension la commune peut solliciter une subvention de la BDP de 30% et de la DRAC de 40 % pour l'acquisition du mobilier.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, **à la majorité des voix exprimées** (par 12 voix pour dont 4 pouvoirs, 3 voix contre M LUISE Dominique, Mmes VAILLOT Isabelle et KNAUF Ingrid, 3 abstentions Mmes LANOUX Claudie et BAGATTIN Mélanie + pouvoir Mme LUCAS Emilie),

RETIENT le programme d'extension de la bibliothèque de Verrières (Aube),

DECIDE d'acquérir le mobilier pour un montant total de **4427,88 € HT soit 5313,45 € TTC** suivant descriptif ci-dessous :

- **Manutan collectivités**
Table handicapés 90X65 non inclinable Ref: JH06006D **127,08 € HT 152,50 € TTC**
- **Borgeaud**
2 Bacs BD Bac à BD 8 cases Référence DRB000020-MB1 1 pour les ados et 1 pour les adultes 729,73 € HT 875,68 € TTC l'unité soit **1459,46 € HT 1751,36 € TTC**.
2 Soubassements à glisser sous les bacs BD 8 cases mélaminé - - Design - Gris, Mélaminé à 284,83€ HT l'unité 341,80 € TTC soit **569,66 € HT 683,60 € TTC**
- **Demco**
1 socle double 320,89 € HT 1 tour CD 347,90 € HT 1 tour livres de poche/DVD 314,90 HT **983,69 € HT soit 1180,43 € TTC**
- **Bureau Vallée**
1 Bureau de réceptionniste 350 € HT Plan d'accueil bas 250 € HT Siège dossier noir 63 € HT soit un total de **663 € HT - 795,60 € TTC**
- **But**
25 coussins enfants à 5,60 € TTC l'unité soit **116,66 € HT soit 140 € TTC**
4 fauteuils accueil public adultes Cabriolet CLESTON à 90 € **300 € HT soit 360 € TTC**
3 Poires accueil public enfants à 50 € TTC l'unité soit **125 € HT - 150 € TTC**
Meuble album enfants **83,33 € HT - 100 € TTC**

Sollicite au titre des opérations subventionnables de 2018 une aide financière de Monsieur le Président du Conseil Départemental (Bibliothèque Départementale de Prêt) et auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional (DRAC).

DECIDE d'acquérir du matériel informatique comme suit :

- 2 ordinateurs (à utiliser par la personne responsable de la bibliothèque - étage et rez de chaussée) d'une imprimante et prévoir l'installation du wifi.
- **Cout de l'opération : 2 ordinateurs + douchette + Imprimante multifonctions et installations montant 1801,96 € HT soit 2162,31 € TTC.**

Sollicite au titre des opérations subventionnables de 2018 une aide financière de Monsieur le Président du Conseil Départemental (Bibliothèque Départementale de Prêt) et auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional (DRAC).

AUTORISATION DESHERBAGE PERMANENT BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire expose :

Que dans le cadre de la gestion des fonds bibliothécaires il y a lieu de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et d'en déterminer ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale :

- mauvais état physique,
- contenu manifestement obsolète,
- documents ne correspondant plus à la demande des lecteurs,
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins, en bon état physique et au contenu non périmé.

Ces documents seront cédés à des institutions ou associations, ou à défaut détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité (par 18 voix pour dont 5 pouvoirs),**

DECIDE de charger Mme HENNEQUIERE Marjorie, responsable de la bibliothèque municipale de VERRIERES (Aube), de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulations de collections telle que définie ci-dessus.

AUTORISE le désherbage permanent de la bibliothèque tout en veillant à la conservation des listes (papier ou informatique) des documents éliminés par la bibliothèque.

ARCHIVAGE ELECTRONIQUE DU DEPARTEMENT DE L'AUBE- CONVENTION SPL- X DEMAT :

La commune est actionnaire de la SPL-Xdemat et a recours régulièrement aux plateformes et services proposés par la SPL pour télétransmettre les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor public ou pour publier ses offres de marchés publiques sur la plateforme Xmarchés. L'ensemble de ces documents doit être conservé de manière intègre et sécurisée pendant plusieurs années. Les règles d'archivage sont en effet identiques quel que soit le support des archives produites, papier ou numérique.

La commune ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intègre et sécurisé des archives électroniques ainsi produites.

La SPL-Xdemat n'est pas autorisée, dans le contexte réglementaire actuel, à assurer l'archivage électronique des documents des collectivités actionnaires.

Le Département de l'Aube dispose, pour ses propres besoin, d'un système d'archivage électronique. Compte tenu des contraintes techniques et organisationnelles fortes qui pèsent sur l'archivage électronique, le Département de l'Aube a décidé de mutualiser son système d'archivage électronique avec les collectivités actionnaires de la SPL. Les collectivités qui le souhaitent peuvent donc déposer leurs documents électroniques aux Archives départementales qui en assureront la conservation, à titre gratuit. Une convention tri-partite entre la commune, le Département et les Archives départementales encadre les conditions et modalités de dépôt des archives électroniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 18 voix pour dont 5 pouvoirs,

DECIDE de déposer les archives électroniques de la commune aux Archives départementales de l'Aube ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aube.

(convention en annexe)

SESSION FORMATION BAFD 3 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS :

Monsieur le Maire informe le conseil que l'agent titulaire responsable du centre de loisirs participera du 25 au 30 juin prochain à une session de formation BAFD 3 perfectionnement afin de mettre à jour ses connaissances et prolonger la validité de son brevet d'aptitude aux fonctions de direction et d'animation.

Considérant que la session de formation à effectuer organisée par l'UFCV Champagne Ardenne, agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et Sports, correspond à une nécessité de service dont l'agent a sollicité la prise en charge par la collectivité ;

Considérant qu'elle aura lieu à Mesnil Saint Père sur la période pré - citée en demi-pension pour un montant de 425 euros, et qu'il y aura lieu de prévoir le remboursement des frais de déplacement,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 18 voix pour dont 5 pouvoirs,

DECIDE :

- de prendre en charge les frais correspondant à la session de formation pour un montant de 425 euros sur présentation de la facture établie,
- de procéder au remboursement des frais de transport sur présentation des justificatifs,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

**TRANSFERT DE LA ZONE ARTISANALE DE VERRIERES A TROYES
CHAMPAGNE METROPOLE (TCM) :**

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération. Elle prévoit notamment le transfert obligatoire de l'ensemble des zones d'activités économiques aux intercommunalités à fiscalité propre.

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 28 novembre 2017 relatif au transfert de la zone d'activités économiques de la commune de Verrières,

En application des dispositions des articles L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au transfert de compétences entre communes et intercommunalités, et le procès-verbal établi concernant la mise à disposition des biens meubles et immeubles situés dans le périmètre de la zone d'activités économiques de la commune de Verrières.

Après exposé du maire sur les conditions de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la zone artisanale de Verrières (Aube) à la Communauté d'Agglomération de TROYES CHAMPAGNE METROPOLE qui regroupent les ouvrages de voiries et la signalisation.

Après accord par la Communauté d'Agglomération de TROYES CHAMPAGNE METROPOLE sur ce transfert pour un coût estimé de mise à disposition de 143 681, 00 euros et un terrain d'assiette d'un montant de 3 euros le m².

Le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 18 voix pour dont 5 pouvoirs,**

APPROUVE la mise à disposition des biens meubles et immeubles de la zone artisanale de VERRIERES(Aube) à la Communauté d'Agglomération de TROYES CHAMPAGNE

METROPOLE suivant dispositions établies dans la convention annexée à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Maire de signer ladite convention.
(convention en annexe).

APPROBATION PAVE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE (TCM) :

Dans le cadre de la constitution du dossier de subvention DETR qui porte sur l'aménagement de voiries (abaissement des bordures de trottoirs), le service instructeur de la préfecture de l'Aube demande que la commune réalise un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) validé par une délibération du Conseil municipal.

La commune a intégré la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes le 1er janvier 2012, devenue Troyes Champagne Métropole le 1^{er} janvier 2017, qui exerce la compétence Plan de Déplacement Urbain (PDU) et lui a donc transféré cette fonctionnalité à la même date. Le PDU comporte un volet PAVE qui s'applique donc lui aussi sur tout le territoire de l'intercommunalité et donc sur la commune de VERRIERES.

Le PAVE de l'intercommunalité intégré au PDU a été validé par le Conseil communautaire du 20 janvier 2014 et couvre la période 2014-2024.

Pour répondre à la demande des services instructeurs de la Préfecture de l'Aube et compléter le dossier de demande de DETR, M le maire propose à l'assemblée de valider le PAVE du Grand Troyes devenu Troyes Champagne Métropole, qui présente les projets d'aménagement et descriptifs des déplacements PMR à mettre en place sur la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 18 voix pour dont 5 pouvoirs,**

APPROUVE le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) validé par Troyes Champagne Métropole dans le cadre de son PDU, l'intercommunalité étant compétente en la matière sur la commune de VERRIERES,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout acte ou document s'y rapportant.

BAIL DE LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL :

Monsieur le Maire expose que les travaux de réhabilitation du logement communal situé 1 rue des Ecoles devraient être prochainement terminés.

Il semble donc opportun de décider de sa mise en location et de définir le montant qui sera appelé comme loyer mensuel.

Ce logement est composé comme suit :

un appartement de type 4 sis à VERRIERES (Aube), 1 rue des Ecoles, côté droit de l'entrée du bâtiment communal, situé à l'étage du groupe scolaire, cadastré ZL 107, d'une surface de 100 m²,

Il comprend : trois chambres, un salon, une cuisine, une salle de bain, un hall d'entrée, une terrasse et un garage (avec accès aux compteurs et disjoncteur).

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer mensuel à : 650 euros (SIX CENT CINQUANTE EUROS) hors charges.

Il sera payable le premier de chaque mois.

La révision du loyer interviendra à l'expiration de chaque année sur la base de l'IRL (Indice de référence des loyers publié par l'INSEE) et correspondant à l'augmentation annuelle des loyers des baux d'habitation.

Un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer (soit 650 Euros) sera acquitté par le locataire et restitué à la fin du bail.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 18 voix pour dont 5 pouvoirs)**

DECIDE de mettre en location le logement communal 1 rue des Ecoles à VERRIERES(Aube),

FIXE à 650 euros (SIX CENT CINQUANTE EUROS) le loyer mensuel hors charges du logement qui sera indexé suivant indice de référence prévu au bail.

CHARGE Monsieur le Maire de choisir le locataire, et d'établir le bail concernant les dispositions de mise en location, les obligations auxquelles sera tenu l'occupant et les charges diverses (loyer, caution indexation etc...).

CHARGE Monsieur le Maire de la signature du bail.

Information et questions diverses :

Délégation du Maire :

Convention signée entre le SDDEA et la commune de VERRIERES (Aube) pour mise à disposition de biens immobiliers dans le cadre de la compétence eau transférée au syndicat (terrains concernés : Pâture de Saint Aventin parcelles AD 87 et AD90). Approuvé à l'unanimité.

Information du maire :

Abandon du projet de cabinet médical :

M le maire rappelle que dans le cadre du lotissement intergénérationnel de Mon Logis en cours d'instruction, il était prévu une salle commune. Pour anticiper la pénurie annoncée de médecins, la commune a envisagé d'y substituer un cabinet médical qui pourrait aussi accueillir les praticiens intéressés.

Dans ce contexte, elle a ouvert sa réflexion aux professionnels de la commune et à des candidats extérieurs, se proposant de tenir un rôle de facilitateur vis-à-vis du bailleur Mon Logis.

Des réunions ont eu lieu durant l'année 2017 qui regroupaient les intéressés et parallèlement au projet technique, plusieurs propositions de montage financier de l'opération ont été exposées par Mon Logis aux professionnels de la santé.

Aucune des propositions présentées n'a convenu aux praticiens de la commune, et nous avons été contraints d'annuler la dernière réunion d'avancement du 4 avril dernier, notre invitation ayant été déclinée par les principaux intéressés.

En conséquence, M le maire propose d'abandonner cette piste en l'état et de reprendre le dossier dans un nouveau contexte.

Temps scolaire rentrée septembre 2018 :

L'inspection académique de Reims a donné son accord pour la semaine de 4 jours d'école dès la prochaine rentrée de septembre à Verrières.

Relais poste à la boulangerie :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris contact avec la boulangerie début février concernant la possibilité d'installer un relais Poste dans ce commerce et les négociations sont actuellement en cours avec La Poste.

La Commission Départementale de Présence Postale Territoriale a validé le maintien de la présence postale à Verrières, lors de sa réunion du 16 mars dernier et l'administration l'a

informé récemment que la procédure est désormais lancée, il reste à valider les aspects techniques et le positionnement du matériel.

Visite de locaux à Nogent sur Seine le 25/04/2018 :

Monsieur LENOIR Architecte accompagnera les conseillers présents pour une visite le 25 avril prochain de réalisations récentes de ce cabinet d'architecture (restaurant et salle jeunesse) à Nogent sur Seine.

Nuisances sonores :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par plusieurs administrés qui se plaignent du bruit généré par les corneilles noires dans les hauteurs de VERRIERES. Il étudie actuellement les possibilités qui sont offertes pour régler ce problème de nuisance sonore.

GRDF – nouveaux compteurs gaz :

GRDF déploie la pose de « compteurs communicants » chez les particuliers en remplacement de ceux existants. LS Service réalisera ces travaux à partir de 2019, sauf anticipation lors d'installation nouvelle ou remplacement de compteur existant défaillant.

Mme QUESNEL :

Evoque sa participation le 5 avril dernier à une réunion du CISPD (prévention de la délinquance).

M BERTIN :

Fête de la musique à Verrières le 22 Juin 2018.

M BERTIN souhaite avoir des précisions concernant cette manifestation.

Mme BAGATTIN explique que l'organisation de cette manifestation relève de l'initiative et de la mobilisation du Comité Social de Verrières (association du personnel communal). La commune finance uniquement le groupe musical, l'association se chargeant de l'organisation matérielle et logistique de la manifestation (installations des équipements, buvettes, stands divers...).

M Le maire informe le conseil de la nomination stagiaire de Mme HENNEQUIERE Marjorie au poste d'adjoint du patrimoine pour 15 heures hebdomadaire à la bibliothèque de Verrières.

Mme BAGATTIN :

Chasse à l'œuf :

Mme BAGATTIN fait état d'une bonne participation des enfants et des parents lors de la traditionnelle chasse à l'œuf du 2/04/2018.

M LUISE :

Rend compte des interventions lors des inondations :

A Saint Aventin rue de La Fontaine :

Il précise que les travaux relatifs au réseau des eaux pluviales sur la commune de Clérey ont été effectués par elle-même. Les problèmes rencontrés devraient être résolus.

Site du Colombier :

Les remontées d'eau de la nappe phréatique ayant provoqué le débordement du réseau eaux usées ont nécessité l'intervention de la cellule assainissement de Troyes Champagne Métropole (le problème venant de l'ancien lotissement Deloy en partie, terrain appartenant à M PORON). Des travaux importants et renouvelés de nettoyage, grattage, curage ont été nécessaires pour faire disparaître les déchets et les odeurs nauséabondes.

Monsieur LUISE et Monsieur le Maire remercient M GHIRARDI et le personnel de la cellule assainissement de TCM pour leur intervention. Un courrier sera fait en ce sens à M le président de TCM.

Rue des Cortins :

Une vanne d'isolation du réseau eaux pluviales entre la Seine et la rue des Cortins sera posée en bordure du chemin.

Fin de séance 0H15.